

Union synodale réformée évangélique Berne – Jura - Soleure

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du Synode d'arrondissement

Samedi 13 novembre 2021 à 08.00 h.

Paroisse réformée des Franches-Montagnes – Saignelégier

Centre de Loisirs Saignelégier – Chemin des Sports 10 – Salle Saturne

Président :	M. Pierre-André	Lautenschlager	Prêles
Vice-présidence :	Mme Dominique	Bocks	Bassecourt
Secrétaire :	Mme Harmonie	Keller Matthey	Cortailod
Scrutateurs :	Mme Mary-France	Hofer	Rondchâtel
	M. Jean-Louis	Walther	Porrentruy

Ordre du jour :

Synode d'arrondissement

01. Ouverture de la session synodale
 - Prière - salutations
02. Nomination des scrutatrices/scrutateurs et de la secrétaire du jour au procès-verbal
03. Procès-verbal du Synode du 12 juin 2021
04. Mutations au Conseil du Synode jurassien pour la législature 2020-2024
05. Budget CSJ 2022
 - Discussion et acceptation
06. Communications
07. Interventions parlementaires

Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura

1. Ouverture de la session synodale

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux délégué-e-s du Synode, aux membres du CSJ, aux pasteurs/es, aux collaborateurs/trices de l'arrondissement, au comité du CSP ainsi que du Centre de Sornetan, et bien sûr aux invité-e-s.

Il salue :

Messieurs :

Vincent Vermeille, maire de Saignelégier, Laurent Juillerat président de la paroisse des Franches Montagnes, Pierre Ackermann, président du conseil de l'Église jurassienne, Denis Meyer, président de l'Assemblée de l'Église réformée de la République et Canton du Jura, Philippe Kneubühler, membre du Conseil synodal.

La parole est donnée à **Mme Marie-Louise Hoyer** qui invite à la prière.

Le président remercie Mme Marie-Louise Hoyer et rappelle qu'en raison des mesures sanitaires Covid-19 il n'est pas permis à l'assistance de chanter.

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au synode :

Mesdames :

Judith Pörksen Roder, Présidente du Conseil synodal
Evi Allemann, Conseillère d'État bernoise
Stéphanie Niederhauser, Préfète du Jura bernois
Sandra Singh
Sophie Six Breton
Sarah Vollert
Carole Perez
Laure Devaux Allison
Anne-Dominique Grosvernier
Josiane Richard
Véronique Grosjean
Maria de Capilli (démission)
Maëlle Bader
Pierrette Wäfler
Catherine Oppliger
Dominique Giauque Gagnebin

Messieurs :

Philippe Berthoud
Mario Gfeller
Reto Gmünder
Stéphane Rouèche
André Sunier
Paul-André Visinand
Matthias Siegfried
Cédric Némitz
Daniel de Roche
David Leutwyler
Niels John
Jean-Philippe Marti, Président du CSP
Philippe Hauri
Jean-Paul Stalder
Stefan Meili
Pascal Flotron
Matthieu Mérillat
Macaire Gallopin

Il donne ensuite quelques informations pratiques sur le déroulement de ce synode et notamment sur le culte synodal qui a lieu au temple de Saignelégier à 12h avec déplacement en bus à 11h30 devant le centre.

Présentation du certificat Covid à l'entrée. Pas d'autres mesures aujourd'hui si ce n'est le port du masque dans le bus de transport.

Le budget figurant à l'ordre du jour mentionne une contribution de Fr. 50'000.00 à la fondation **Mémoires d'Ici**, une Institution bien connue à Saint-Imier, qui s'occupe des archives du Synode.

Avant d'ouvrir officiellement le synode, la parole est donnée à Mme Sylviane Messerli, directrice de Mémoires d'Ici, afin de comprendre exactement de quoi il s'agit.

Mme Sylviane Messerli présente son projet en image et remercie pour ces quelques minutes de paroles données. Mémoires d'Ici demande un soutien financier pour un projet d'agrandissement en cours. Deux dons d'archives privées sont envoyés par semaine, et confirment l'importance de ce qu'est devenu le centre de recherches et de documentation du Jura bernois. Cette demande d'un montant de CHF 50'000.00 en subvention unique est visible dans le budget.

Mémoires d'Ici conserve depuis 20 ans les archives de l'Eglise Réformée. Cela couvre plus de 60m linéaire + 20m linéaire de l'ancienne bibliothèque des pasteurs. Ce fond conséquent dont l'inventaire a été fait de manière extrêmement précise, est disponible en ligne à l'adresse www.m-ici.ch. Les archives ont été conditionnées et soigneusement rangées dans des boîtes en carton afin d'être transmises aux générations suivantes. Elles contiennent entre autres des cartes de routes, des manuscrits anciens, des recueils des procès de sorcellerie et autres documents extraordinaires.

Mme Sylviane Messerli rappelle qu'il s'agit d'un grand projet visant à construire 2 étages en sous-terrain, afin d'assurer la transmission des archives le plus longtemps possible, en garantissant des variations de température et d'humidité les plus infimes possibles. Ce projet devisé en 2019 à Fr. 2,5mio, vise à offrir plus de 700m² de surface de stockage.

Mémoires d'Ici peut compter sur le soutien du canton (montant pas encore défini), ainsi que celui de la quasi-totalité des communes du Jura bernois à hauteur de Fr. 350 000.00. Le plan de financement est aujourd'hui assuré à plus de 70%. D'ici une dizaine de jours, un appel à la population sera lancé. Enfin, d'autres chiffres tomberont quant aux retours des fondations, des sponsors et mécènes approchés.

Mme Sylviane Messerli ouvre les questions.

M. Marc Seiler, Porrentruy intervient concernant la proposition d'occuper les locaux de Bellelay avec Mémoires d'Ici.

Réponse de Mme Sylviane Messerli :
Il y a plusieurs années des décisions ont dû être prises, car actuellement nous poussons les murs et ne pouvons-nous permettre d'attendre encore une dizaine d'années avant d'agrandir les locaux de conservation. Il y a aussi l'envie d'ancrer à Saint-Imier ce pôle mémoriel à cause des transports publics qui facilitent l'accès aux nombreux chercheurs qui viennent régulièrement.

Mme Evelyne Hiltbrand demande quand le projet sera-t-il réalisé ?

Réponse de Mme Sylviane Messerli :

La demande de permis a été envoyée il y a une dizaine de jours. Comme il s'agit d'une construction en profondeur, il faut attendre le dégel pour commencer les travaux. L'objectif est de commencer en mai-juin 2022, voire 2023. Ceci est lié à l'obtention du permis, au financement, ainsi qu'aux incertitudes des marchés de la construction, dont des retards liés aux manques de matières premières.

Le président remercie Mme Sylviane Messerli et lui souhaite plein succès pour le lancement de ce projet.

2. Nomination des scrutatrices/scrutateurs et de la secrétaire du jour au procès-verbal

Deux scrutateurs sont proposés, aucune autre proposition n'est faite, ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le synode que pour l'assemblée du CSP.
Il s'agit de :

M. Jean-Louis Walther
Mme Mary-France Hofer

54 ayants droit sur 76 participent au synode, le quorum étant donc de 39, le synode peut valablement délibérer, la majorité absolue est de 28.

Mme Véronique Grosjean, habituellement secrétaire aux procès-verbaux, étant malade, c'est Mme Harmonie Keller Matthey qui rédige le procès-verbal aujourd'hui.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des modifications ou remarques à apporter à l'ordre du jour.

Le président propose de préciser au point 4 : « Mutations **et élections** au Conseil du synode jurassien » car la vice-présidente Mme Katia Sulliger a démissionné. De ce fait, un nouveau membre au CSJ, ainsi

qu'un ou une vice-président/e devront être élu/es.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Procès-verbal du Synode du 12 juin 2021

Le procès-verbal était joint à la convocation, il est mis en discussion.

La parole est demandée.

Mme Evelyne Hiltbrand fait part de sa surprise à la lecture au point 1. « les délibérations et interventions soient les plus brèves possibles » faute de temps. Selon Mme E. Hiltbrand, les délégué-e-s doivent avoir la possibilité de prendre le temps.

- Les dates du Synode étant connues à l'avance, chacun doit prendre ses responsabilités et faire un effort dans son agenda afin d'être disponible le temps qu'il faudra.

Réponse du président :

- Si les délibérations ne sont pas terminées avant midi, le Synode devra reprendre l'après-midi ce qui pose problème car le quorum n'est plus atteint l'après-midi du fait que tous les délégué-e-s ne restent pas. Le président précise que la demande au point 1 n'était pas de couper la parole, mais d'être préparés et concis. Ce n'était en aucun cas une manière de museler les gens.

Le président espère que tout le monde l'a compris.

Il n'y a pas d'autres questions.

Mis au vote, le procès-verbal du synode du 12 juin 2021 est accepté par 52 voix, aucune opposition, et 2 abstentions.

4. Mutations et élections au Conseil du Synode jurassien pour la législature 2020-2024

Mme Katia Sulliger était responsable du dicastère des finances et de la communication, elle assumait aussi le poste de vice-présidente, elle a annoncé sa démission au mois de juillet 2021.

Il s'agira donc de chercher et d'élire un nouveau membre au CSJ pour reprendre le département finances et de la communication, puis dans un deuxième temps procéder à l'élection d'un ou d'une vice-président/e.

Dans le règlement, il est précisé que c'est au CSJ de proposer des candidatures de membres. Malgré de nombreuses recherches, il n'y a à ce jour aucune candidature à présenter.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des intéressé-e-s à s'engager au sein du CSJ.

M. Marc Seiler demande s'il y a plus d'informations quant au profil recherché.

M. Silvano Keller, président du CSJ, répond comme suit :

Idéalement, il est préférable d'avoir des personnes venant de paroisses différentes, afin d'avoir des échos de partout.

Il s'agit principalement d'un poste « Médias et finances » (en tandem avec Tatiana). Ce qui requiert quand même des compétences spécifiques.

Il y a une volonté de transférer le type de médias utilisés actuellement car le journal Réformés a tendance à n'être lu que par des personnes du 3ème âge (selon une étude faite par le journal Réformés), alors que les jeunes lisent principalement le 20min ou le Matin sur leur smartphone. Une personne jeune et/ou à l'aise avec les nouveaux médias est donc chaudement recommandée, il s'agit là du profil transmis quand la question est posée. Il complétera l'équipe médias du CSJ dont Cédric Némitz, Mathias Froidevaux et Adrien Despont sont déjà actifs dans le secteur, en utilisant les nouvelles plateformes digitales telles que Instagram, Facebook, etc...

M. Pierre Amman demande si M. Cédric Némitz a été sollicité pour le poste Médias.

M. Silvano Keller, président du CSJ, Explique que la personne du CSJ qui va rejoindre la commission Médias sera le relais entre le CSJ et la commission Médias. Il doit donc comprendre de quoi on parle, mais il ne sera pas l'acteur principal. Il va rapporter les demandes au

CSJ qui seront par la suite acceptées ou non.

Il précise également que Cédric Némitz a été élu président de la commission Médias, il ne peut donc pas être membre du CSJ.

Précision du **président** :

Si deux personnes distinctes sont trouvées pour le poste finances et Médias, le CSJ peut tout à fait revoir son organigramme. Le principal problème est de trouver quelqu'un qui veut bien s'engager.

M. Thierry Dominicé, demande ce que cela représente en termes de charge de travail ?

M. Silvano Keller, président du CSJ précise :

Environ 10 séances par année, toujours le mercredi soir de 18h à 20h et jamais plus de 2h. Il y a également deux synodes, et une activité dans les commissions dont le membre du CSJ a la responsabilité. La commission Médias se réunit également 4 à 5 fois par année et doit assurer une présence à Mémoires d'Ici, à une séance par année.

Soit un total d'environ 18 séances.

Le président repose la question :

Est-ce qu'il y a un candidat pour le CSJ parmi l'assemblée.

Réponse toujours non. **Le poste reste vacant.**

Concernant le poste de Vice-président/e, le CSJ propose **Mme Marie-Louise Hoyer**.

Selon le règlement, cette élection peut uniquement se faire par bulletins secrets, ceux-ci seront distribués.

Sont éligibles uniquement les membres du CSJ. Est exclu : M. Silvano Keller, président.

Restent éligibles : Mme Marie-Louise Hoyer, M. Gilles Bourquin, Mme Daphné Raymond, M. Martin Keller et Mme Dominique Desilvestri.

Le CSJ propose la candidature de Mme Marie-Louise Hoyer. Il n'a y a pas d'autre proposition.

Le président ouvre la discussion.

M. Pierre Amman recommande très chaudement de suivre la proposition faite par le Conseil du Synode jurassien et rappelle que Mme Marie-Louise Hoyer est également présidente de longue date de la fraction jurassienne au sein de l'Église Réformée Berne/Jura/Soleure et y fait un travail remarquable. Il ajoute que pour le CSJ ce serait très positif que le duo présidentiel soit composé d'un homme et d'une femme. Ce serait selon lui un très bon signal vu de l'extérieur.

Il n'y a pas d'autre intervention.

Les deux scrutateurs sont priés de venir prendre une pile de bulletins rouges afin de les distribuer à chaque délégué-e détenteur d'une carte et de les compter.

L'assemblée vote.

Les scrutateurs sont priés de ramasser les bulletins et de les recompter.

Total des bulletins : 54 délivrés, 54 entrés, majorité absolue à 28.

Le nombre de bulletins pour **Mme Marie-Louise Hoyer** étant de 54, **elle est élue à l'unanimité.**

Le président félicite Mme Marie-Louise Hoyer, la remercie chaleureusement pour son engagement extraordinaire et lui souhaite bon succès.

5. Budget CSJ 2022

Le compte de résultat, le compte de pertes et profits avec les commentaires y relatifs, ainsi que la taxation des paroisses se trouvaient en annexe à la convocation reçue par les délégués.

M. Silvano Keller, président du CSJ ainsi que **Mme Tatiana Vuilleumier**, secrétaire-caissière du CSJ, se tiennent à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Ammann demande la justification des Fr. 200'000.00

d'excédents de charges figurant au budget.

M. Silvano Keller, président du CSJ répond :

Il y avait une fortune assez conséquente qui dépassait le million de francs depuis quelques années. La vocation du CSJ n'étant pas d'amasser des trésors, il a été décidé volontairement de faire temporairement du déficit pour soulager les paroisses dont le taux de taxation ne devrait pas dépasser 20%. Actuellement le taux est à 18,678%. S'il n'y avait pas ces Fr. 200'000.00 d'excédent de charges, la taxation des paroisses passerait de Fr. 627'8000.00 à Fr. 827'800.00.00.

Quand va s'arrêter la fin de la diminution de la fortune ?

Le besoin du CSJ est d'assurer une réserve pour la masse salariale (Fr. 844'000.00 l'année dernière). Six mois de masse salariale sont comptés pour être à l'aise, il devrait donc y avoir Fr. 422'000.00 de liquidités en se basant sur les dernières années. La volonté du CSJ est de garder CHF 500'000.- de fortune afin assurer les charges. Actuellement, le CSJ compte à peine plus de Fr. 700'000.00 de fortune. Lorsque les Fr. 500'000.00 seront atteints, les Fr. 200'000.00 d'excédent de charges ne pourront plus être ajoutés.

Toutefois, à l'avenir le Centre de Sornetan ne sera plus une charge, car pour rappel, chaque année Fr. 100'000.00 étaient budgétisés et payés au Centre de Sornetan, ce qui ne sera plus le cas dès 2022. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous vous avons proposé d'accepter la somme de Fr. 50'000.00 à Mémoires d'Ici.

Le budget 2023 est encore dans le flou, car il y a beaucoup d'incertitudes liées à la pandémie.

Le budget présenté est optimiste malgré tout, en supposant garder des mêmes entrées. Mais le CSJ reste prudent en limitant les dépenses à gauche et à droite, notamment dans la masse salariale. Au lieu d'augmenter de deux échelons les salaires des collaboratrices/teurs cette année, il est proposé de ne monter que d'un échelon.

M. Raphael Schaer fait une remarque de détail concernant l'utilisation des Fr. 20'000.00 qui sont au budget pour le Centre de Sornetan. Ce n'est pas lié qu'à des charges de chauffage, mais c'est un subventionnement général pour la finalisation de la liquidation de l'Association du Centre de Sornetan.

M. Thierry Dominicé regrette de ne pas avoir le dernier bilan au 30 juin 2021.

Les Fr. 700'000.00 de fortune sont-ils placés ? Si oui à quel titre ?

M. Silvano Keller, président du CSJ, précise qu'il n'y a jamais eu de bilan intermédiaire.

Le CSJ travaille avec les banques locales. Fr. 300'000.00 sur les Fr. 700'000.00 sont confiés à des fonds de placement sûrs.

La stratégie n'est pas d'en placer trop afin de garder des liquidités pour assurer le déroulement mensuel.

M. Nicolas Marti, paroisse de Bévillard, remercie le président du CSJ pour ses explications sur la fortune, mais rappelle que c'est la Xème année consécutive qu'il y a un excédent de charges abyssal et que si Fr. 50'000.00 à Mémoires d'Ici ne sont pas pris en considération, ça fait quand même Fr. 150'000.00 d'excédents de charges. Les autres années il s'agissait de Fr. 200'000.00 ce qui représente un déficit structurel important. Il demande au CSJ de faire des propositions pour réduire la voilure. Ne serait-ce pas le moment d'économiser avant qu'il ne soit trop tard ?

M. Silvano Keller, président du CSJ, répond que pour le budget 2023 il n'y aura pas d'excédent de charges plus haut que Fr. 100'000.00, et que des mesures d'économie sont déjà en cours de discussions.

Mme Sylviane Zulauf Catalfamo, présidente de la Commission Migration, constate en lisant le budget, une baisse de 5% de l'argent mis à disposition pour le service Migration.

M. Silvano Keller, répond que cette adaptation ne remet nullement en question le travail du service Migration.

Mme Evelyne Hiltbrand paroisse de Tramelan, demande des explications

quant au poste 3010.06 « Traitements et charges sociales AOPH » de plus de Fr. 27'500.00.

M. Silvano Keller, président du CSJ, répond qu'il s'agit d'un poste particulier car toutes les charges de l'AOPH sont partagées entre l'Église catholique et l'Église réformée. Un contrat a été signé il y a plusieurs années entre ces deux Églises stipulant très précisément les conditions d'engagement des personnes travaillant dans l'AOPH. Ce contrat est paritaire, c'est-à-dire que des deux côtés on a exactement le même type de personnes que l'on peut engager, à savoir qu'il doit y avoir 2 personnes dans l'Église réformée et 2 personnes dans l'Église catholique, et l'une des deux doit être pasteur ou curé, dans chaque cas.

Cette année, la personne adéquate a été trouvée pour ce poste, et comme il s'agit d'un pasteur, ce qui n'était pas le cas avant, il y a l'obligation de s'aligner sur les tarifs cantonaux des pasteur-e-s.

Il s'agit d'une personne d'expérience, ayant plus de 50 ans, Alain Wimmer ici présent pour ne pas le nommer, et cela a modifié le budget initialement prévu par le fait que son salaire est plus élevé que celui de la personne précédente.

M. Raphaël Schaer, membre de la commission des finances de Refbejus, remarque qu'à l'heure actuelle, une planification se fait de manière très générale pour l'arrondissement. Suite à la demande de trouver des réductions de charges, M. Raphael Schaer précise que des activités sont réalisées à double, à triple et possèdent des charges redondantes qui arrivent jusqu'au niveau des paroisses.

Selon lui, le CSJ dans sa planification, doit aussi tenir compte des autres activités des partenaires de l'arrondissement par rapport à sa politique d'investissement ou de subvention.

A noter également que le canton de Berne, pour prendre un raccourci, soutient les Églises reconnues/nationales, par le biais principalement de financement des charges salariales des pasteur-es.

Dans la prochaine période, du côté du canton de Berne, l'activité « sociale » de l'Église sera également prise en compte.

C'est là aussi qu'un effort peut être fait au niveau de la politique budgétaire.

M. Silvano Keller, président du CSJ, précise que le budget doit être livré à Berne très tôt, soit au mois de mai pour l'année suivante, ce qui cause beaucoup d'incertitudes lors de sa préparation. Sachant qu'il est lancé au mois de février et que les comptes de l'année précédente doivent être bouclés. Cela laisse peu de temps pour pouvoir anticiper le budget.

M. le président Pierre-André Lautenschlager ajoute la boutade qu'un budget c'est la transformation d'un hasard en une erreur...

M. David Kneubühler, pose une question concernant le poste de la commission diaconale qui mentionne dans les commentaires : « les charges sociales ainsi que les frais divers sont pris en charge par le CSJ... ». Pourquoi le CSJ couvre-t-il les frais divers ? Car habituellement, les petits frais sont à la charge de la paroisse dont la personne est considérée comme l'employée en doublon du pasteur.

Mme Tatiana Vuilleumier, secrétaire-caissière du CSJ répond qu'en l'occurrence, la paroisse de Berne prend en charge les déplacements que Sarah Vollert va effectuer. Le CSJ prend en charge les frais divers tels que le bureau et le téléphone.

Mme Evelyne Hiltbrand pose la question, concernant le poste « Matériel de bureau, ports, imprimés synode ».

Elle propose de mettre en place la possibilité de laisser le choix de recevoir les procès-verbaux et autres documents du Synode par écrit ou de pouvoir les télécharger en ligne afin d'éviter des frais supplémentaires.

Mme Tatiana Vuilleumier précise que la question a déjà été abordée, mais que le problème subsiste du côté des bulletins de vote. Autre point, la majorité apprécie recevoir les documents à la maison, dans l'ordre du déroulement du Synode. Mais la question reste ouverte et à étudier.

Une autre remarque de l'assistance concernant l'exemplaire supplémentaire par paroisse. La personne demande qu'il

soit supprimé et consultable en ligne si besoin. **Mme Tatiana Vuilleumier** applique déjà cette disposition depuis plus d'une année.

M. Pierre Ammann annonce qu'au niveau des Eglises Berne-Jura-Soleure, c'est la publication en ligne du procès-verbal. Une annonce est également faite aux députés lors de sa mise en ligne. Et celles et ceux qui souhaitent malgré tout un exemplaire papier, peuvent le solliciter. Ne pas oublier que si plus personne n'imprime ses documents, chacun viendrait avec son laptop ce qui signifie qu'il faudrait une salle avec une configuration différente, notamment du côté des prises électriques pour recharger les ordinateurs. Pas très écologique non plus.

Sans parler des économies de frais de port certes, les bureaux postaux sont en péril....

Le CSJ va se pencher sur la question pour tenter de faire des économies raisonnables.

M. David Kneubühler pose une question concernant les frais du poste 3170.02 "Médias fonctionnement", baisse de plus de 10%. Pourquoi couper ce budget-là ?

M. Silvano Keller, président du CSJ répond que traditionnellement Fr. 5000.00 sont disponibles par année pour acheter du nouveau matériel. L'année passée, ils avaient besoin d'une nouvelle caméra compatible avec la RSR à Fr. 20'000.00. Nous avons convenu de leur mettre les Fr. 20'000.00 à disposition mais pendant les 3 années suivantes, les Fr. 5'000.00 habituels seraient supprimés. Un accord a été convenu avec les membres de la commission Médias.

La parole n'étant plus demandée **le budget 2022** présentant un total de charges de Fr. 1'298'000.00 contre un total de revenus de Fr. 1'098'000.00 donnant un excédent de charges de Fr. 200'000.00 est accepté **par 52 voix, 1 opposition et 1 abstention.**

6. Communications

Le président rappelle qu'habituellement dans le cadre de la session Synodale, il y a toujours une assemblée générale du Centre de Sornetan.

Du fait qu'il n'y a rien de neuf dans la démarche de vente et liquidation du Centre de Sornetan et que d'autre part les statuts du Centre n'exigent qu'une assemblée par année, il n'a pas été convoqué d'assemblée générale aujourd'hui.

Toutefois, M. Raphael Schär et Mme Marie-Louise Hoyer ici présents et membres du comité, se tiennent à disposition pour toutes questions ou remarques concernant le Centre de Sornetan.

Personne ne demande la parole.

M. Daniel Chèvre informe le Synode au sujet d'Eco Eglise : il rappelle que lors du dernier Synode à Courtelary, le président du CSJ, M. Silvano Keller, a parlé du programme de législature et de la volonté du CSJ de sensibiliser les paroisses aux questions d'éco-responsabilité.

Ce mandat a été confié à la commission Terre Nouvelle, dans la mesure où Pain pour le Prochain travaille depuis des années déjà sur ces questions de transitions écologiques. Pain pour le Prochain ainsi que d'autres organisations ont développé un outil au service des Eglises et des paroisses qui s'appelle : EcoEglise.

Le 29 septembre 2021, 20 participants provenant de plusieurs paroisses ont participé à une soirée d'informations mise en place par la commission Terre Nouvelle pour découvrir les enjeux d'EcoEglise (et de Coq Vert).

Une présentation d'EcoEglise est projetée via une vidéo.

EcoEglise est avant tout un réseau, composé de plusieurs Eglises, issu d'une démarche œcuménique, dans lequel se trouvent des spécialistes en biodiversité, en bâtiment, et qui sont à disposition selon les projets.

EcoEglise a envie de traiter la vie paroissiale dans son ensemble à travers 5 domaines :

- Célébrations et enseignements
- Bâtiments
- Terrain
- Engagement local et global
- Mode de vie

Il y a aussi la question de l'engagement global et local, à savoir : comment les paroisses interagissent avec d'autres organisations de type écologique ?

Et enfin, entre en compte le « mode de vie », qui concerne le quotidien des paroisses, les déchets qui y sont générés (vaisselle plastique, nappes, etc...).

Coq Vert ou EcoEglise ?

Coq Vert est un label qui concerne les bâtiments. C'est assez contraignant mais amène à une certification.

EcoEglise quant à elle est une démarche plus légère qui permet d'ouvrir la réflexion écologique, dont la cotisation annuelle est de CHF 200.00 afin d'avancer à son rythme.

Les deux sont superposables.

Daniel Chèvre rappelle la collecte du culte synodal en faveur d'Haïti, suite au tremblement de terre du 14 août dernier. Pour la petite histoire, l'EPER avait construit une école aux normes anti sismiques qui a tenu bon lors du tremblement de terre et a permis de servir de refuge pour les plus démunis.

Mme Céline Ryf se fait la porte-parole du groupe des pasteur-es stagiaires :

Un événement en collaboration avec Terre Nouvelle et Église en route aura lieu le 5 mars 2022 aux Breuleux, il sera question de la justice climatique dans le cadre de la campagne de Carême.

La parole est donnée à **Mme Janique Perrin pour parler du secteur Formation.**

Mme Janique Perrin informe que le programme des activités du secteur

formation Arrondissement du Jura pour le premier semestre 2022 est disponible.

Plus d'info sur le site internet www.refbejuso.ch

Mme Janique Perrin rappelle 3 événements majeurs de ce premier semestre :

Le 1^{er} avril 2022 au Centre réformé de Delémont, une pièce de théâtre, « **Et si...tout n'était pas joué ?** » en collaboration avec le secteur Terre Nouvelle.

Le 12 mai 2022, Conférence en ligne de Mariel Mazzocco, docteure en sciences des religions.

La vie spirituelle des femmes, au-delà du mythe

Les 11 et 12 juin 2022, **Sur le chemin de mes racines**, marche, méditation et nuit sous les étoiles : un temps à part pour se ressourcer.

Sous la direction d'Anne-Dominique Grosvernier.

Pas de question concernant la formation.

Mme Sylviane Zulauf Catalfamo du service Migration, annonce le lancement d'un référendum afin que les Chambres Fédérales augmentent les aides envers les migrants de Fr. 14mio à Fr. 61mio. Elle encourage les membres de notre Synode à signer ce référendum.

M. Marc Balz annonce la fin de Plateforme spiritualité

Cette plateforme existe depuis 1994. Sous un autre nom elle a entre autres réalisé le Sentier du bonheur à Sornetan.

M. Willy Mathez, président de la COMCAT, informe qu'à la suite de la fermeture du Centre de Sornetan, les formations ont lieu dans les paroisses de l'arrondissement et en collaboration avec l'Eglise réformée de Fribourg. Ces formations sont ouvertes à tous.

Communications du CSJ

M. Silvano Keller, président du CSJ lance un appel auprès des paroisses pour

accueillir le Synode d'arrondissement au printemps et en automne 2022. Merci d'informer Tatiana ou Silvano qui se tiennent à disposition.

Les dates des prochains synodes.

Le samedi 11 juin 2022

Le samedi 12 novembre 2022

M. Silvano Keller remercie chaleureusement les participants à ce Synode d'être venus si nombreux et de l'intérêt porté envers Mémoires d'Ici ainsi que pour leur confiance.

Le président clôt le sujet communications.

Le Président :

Pierre-André Lautenschlager

7. Interventions parlementaires

Aucune intervention parlementaire n'est parvenue au bureau du Synode.

Plus personne ne demandant la parole, le Président adresse ses remerciements au CSJ, à la paroisse de Saignelégier pour son accueil chaleureux et l'organisation de ce synode, ainsi qu'à toutes les personnes engagées au service de notre Église.

Le président remercie les délégué-e-s d'avoir bien voulu participer à ce synode et le lève à 10h30.

La Secrétaire :

Harmonie Keller Matthey